

Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement

Version préliminaire

39^e législature, 1^{re} session
(début : 13 janvier 2009)

Le mercredi 21 avril 2010 – Vol. 41 N° 58

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 90 – Loi concernant le parc national du Mont-Orford

(Reprise à 12 h 36)

La Présidente (Mme Doyer): M. Proulx, bienvenue en commission. Nous recevons le Conseil régional de la FTQ de l'Estrie. Alors, vous avez la parole pour une période de 10 minutes. Et, d'entrée de jeu, j'aimerais que vous vous présentiez, avec les personnes qui vous accompagnent, les fonctions que vous occupez.

Une voix: Oui, bonjour.

M. Roy (René): Oui, bonjour. René Roy, secrétaire général de la FTQ, de la FTQ et la FTQ Estrie, qui sont ici, Mme la Présidente, accompagné de Daniel Proulx qui est président du Conseil régional de la FTQ de l'Estrie, et de Marc Bellemare, conseillère politique à la FTQ, et de Pascal Taschereau qui est président de la section locale du SCFP des travailleurs de la... des montagnes du Mont-Orford.

Alors, c'est moi qui vais vous présenter le mémoire, et on va répondre aux questions par la suite.

La Présidente (Mme Doyer): On vous écoute.

M. Roy (René): Alors, la FTQ compte quelques 12 000 membres en Estrie, dont environ 450 travaillant aux installations du Mont-Orford, 200 à temps complet et 250 à temps partiel. Pour la très grande majorité des salariés, il s'agit d'un

travail saisonnier. Les deux unités syndicales, cols bleus et cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, SCFP-FTQ, représentent ces salariés. Ils sont accrédités depuis plus de 40 ans.

La FTQ est intervenu plus spécifiquement, depuis le début des années 2000, dans ce dossier, de concert avec ses affiliés, le SCFP. En 2002, le gouvernement du Québec tenait des consultations sur un projet d'échange de terrains dans le but réaliser un projet immobilier qui aurait favorisé, nous disait-on, le «ski-in» et le «ski-out».

La FTQ ne s'était pas objecté à cet échange de terrains, en autant que les conditions exigées par le ministre de l'époque, Richard Legendre, soient en totalité respectées: dépôt d'un plan de développement et d'un plan de financement; assurance que l'échange de terrains serait équitable; protection du patrimoine naturel et paysager; et implication des principaux organismes concernés.

En 2005, le BAPE tenait des audiences publiques quant à la possibilité de réaliser des projets immobiliers. En 2006, le gouvernement adopte la loi n° 23 qui permettait l'agrandissement du parc national, mais aussi la vente de 650 hectares, dont au moins 85 seraient consacrés à la construction de résidences, de condominiums et de complexes commerciaux. Alors, le gouvernement avait reconnu à ce moment-là qu'il était important que la montagne soit reliée à des développements immobiliers.

La FTQ s'était énergiquement objecté à une grande densité de construction, mais était d'accord avec l'aménagement d'un léger complexe hôtelier. La FTQ souhaitait en plus un développement immobilier à l'extérieur des terres du parc national et l'installation d'une chaise d'accommodement ou d'une chaise d'appoint. En... En 2007, suite à un conflit de travail lock-out qui n'avait pas sa raison d'être, le gouvernement du Québec résilie le bail et donne à la SEPAQ le mandat de gérer la station. Le gouvernement accorde de plus à la MRC de Memphrémagog le mandat de mettre en oeuvre et de recommander des solutions durables concernant la gestion des terres publiques du centre de ski et du golf du Mont-Orford.

La FTQ a été invitée à participer à tous les travaux du comité de parrainage mis sur pied par la MRC de Memphrémagog. La FTQ Estrie a souscrit à toutes les recommandations du comité de parrainage, nous en rappelons les principales: mise en place d'une station de tourisme quatre saisons; maintien du droit de propriété du fonds de terre, des installations et des équipements récréatifs; intégration des principes de développement durable; restauration et modernisation de la station; amélioration des infrastructures du domaine skiable; établissement de différents modes de contribution, soit l'établissement

d'un fonds d'immobilisation à cause de la nécessité de compter sur d'autres sources de revenus que seulement la...

M. Roy (René): ...amélioration des infrastructures du domaine skiable, établissement de différents modes de contribution, soit l'établissement d'un fonds d'immobilisation à cause de la nécessité de compter sur d'autres sources de revenu que seulement la billetterie.

La FTQ Estrie est déçue que cette commission parlementaire ne se déroule pas dans la région de... Magog, tel que souhaité par plusieurs intervenants régionaux tant politiques qu'économiques. Une commission parlementaire dans la région aurait eu l'avantage de faciliter la mobilisation et la participation des citoyens et citoyennes. La FTQ est très intransigeante sur la question d'emploi et de développement économique et souhaite rappeler aux membres de cette commission parlementaire, au gouvernement et aux partis de l'opposition l'importance des questions en jeu. L'Estrie, la MRC de Memphrémagog et plus précisément la ville de Magog ont été lourdement frappées par les pertes d'emploi dans le secteur manufacturier, plus de deux... 21 000 emplois industriels perdus en Estrie dont au moins 3 000 dans la seule région de la MRC de Memphrémagog depuis la fin des années... depuis la fin de l'an 2003. L'industrie touristique est donc devenue une importance capitale sur la région de la MRC avec plus de 3 000 emplois directs ou indirects. Le parc national du Mont-Orford incluant les activités de ski et de golf est un moteur économique essentiel.

MM. Préfontaine et Fortin, professeurs de l'Université de Sherbrooke, ont démontré que les retombées économiques de la station représente l'équivalent de 560 emplois dans la région. Le projet de loi n° 90 et l'appel d'offres qui en découlent reflètent malheureusement fort bien la rencontre tenue avec le mandataire nommé par la ministre au printemps 2009. Ce dernier nous a fait part de l'intention du gouvernement de se départir totalement de la propriété et de la responsabilité de la gestion des équipements récréotouristiques du Mont-Orford. Bien que ce positionnement ne reflète pas la recommandation du comité de parrainage, la FTQ pourrait comprendre et accepter le fait que ce n'est pas au gouvernement de gérer un centre de ski ou un terrain de golf, si les conditions de vente de l'équipement récréotouristique pouvaient en assurer un réel futur. La FTQ... La FTQ Estrie, bien que d'accord avec la réintégration dans le parc des terres, distraite par la loi n° 23, a toujours préconisé et recommandé que la réintégration des dites terres exclues devait... devrait se faire dès que l'avenir de la station de ski serait assuré – pas avant par exemple – par la mise en oeuvre d'un plan de relance majeur – alors, ça prenait un plan de relance, selon nous.

Cependant, l'échéancier soumis par le gouvernement priorise la réintégration des terres avant la relance économique – c'est là, le problème – cette situation ne peut favoriser l'intérêt des soumissionnaires et nous ramène aux mêmes conditions qui ont prévalu ces dernières années. La FTQ aurait souhaité que les conditions de réintégration des terres tiennent compte des projets structurants des soumissionnaires, la loi... car la Loi sur les parcs limite le cadre des projets de relance et positionne la station du Mont-Orford dans une situation de vulnérabilité. Et le projet de loi ne permet ni ne défend la mise en place de liens terrestres ou aériens hors parc pour que d'éventuels projets immobiliers puissent avoir un impact économique significatif, même s'ils sont réalisés en périphérie du parc. Il est plus que nécessaire d'avoir la possibilité d'établir des liens entre ces projets immobiliers et le sommet qui compose la station de ski.

La Présidente (Mme Doyer): M. Roy, je... il vous reste trois minutes, alors je vois que vous tenez beaucoup à votre mémoire, et si vous voulez aller à l'essentiel pour nous transmettre votre message. Il vous reste trois minutes.

M. Roy (René): J'étais dret... j'étais dret dans l'essentiel, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Doyer): Parfait, alors, c'est beau. Continuez.

M. Roy (René): Bon. Alors, il ne s'agit pas...

Des voix: ...

M. Roy (René): Il ne s'agit pas à ce moment-ci de débattre ou d'autoriser l'aménagement de tels liens, mais plutôt de reconnaître que de tels liens pourraient être nécessaires. Alors, la FTQ salue cependant la décision du gouvernement du Québec de presque doubler la superficie du parc et félicite l'engagement d'investir 20 millions... 5 millions de dollars dans la restauration. Quant à l'obligation futur de l'acquéreur d'avoir à soumettre un plan de gestion environnemental prévoyant la protection des paysages, évidemment qu'on est d'accord là-dessus.

L'appel d'offres, puisque la soumission – et ça, c'est important pour nous – concernant le présent appel d'offres, d'aller le présenter avant 15 heures le 20 mai, la... on considère que le délai est trop court et... pour permettre aux... à des promoteurs sérieux de présenter des projets de qualité. Alors, on demande que ce délai-là soit à toutes fins pratiques augmenté.

Et on conclut en disant qu'on souscrit au fait que l'appel d'offres soit fondé uniquement sur l'évaluation de qualité... qualité du projet. On est d'accord aussi avec un fonds régional de relance. La FTQ considère essentielle la mise en place d'un fonds régional de relance qui vise à recueillir un montant de 1 million de

dollars annuellement pendant au moins cinq ans dans le but de retenir ou de soutenir des acquéreurs. Et on conclut que le projet de loi n° 90 et l'appel d'offres qui en découle règle certainement la problématique politique de la réintégration...

M. Roy (René): ...vise à recueillir un montant de 1 million de dollars annuellement pendant au moins cinq ans dans le but de retenir ou de soutenir les acquéreurs.

Et on conclut que le projet de loi n° 90 et l'appel d'offres qui en découle règlent certainement la problématique politique de la réintégration des terres, mais exclut mais n'assure en aucun temps la relance économique de la station du Mont-Orford ni le maintien total des activités récréotouristiques, encore moins le maintien des emplois directs et indirects. Et on demande évidemment le maintien des accréditations syndicales des travailleurs au Mont-Orford. Merci.

La Présidente (Mme Doyer): Il vous reste une minute, M. Roy.

M. Roy (René): Vous m'avez un peu stressé, alors j'ai... J'ai coupé au plus court. Mais vous avez le mémoire puis de toute manière dans les questions...

La Présidente (Mme Doyer): Oui, oui, certainement.

M. Roy (René): ...si on a manqué un point, soyez certains, on va le sortir.

La Présidente (Mme Doyer): Je suis sûre. Je suis sûre que vous allez avoir le talent de vous rattraper, M. Roy.

M. Bellemare (Marc): M. le secrétaire général...

La Présidente (Mme Doyer): Ça fait longtemps que je vous connais. Oui, monsieur.

M. Bellemare (Marc): ...nous a donné un bon moyen pour savoir comment vous stresser à l'avenir, par exemple.

M. Roy (René): Je vous disais qu'avec M. Bellemare, je suis toujours stressé, alors continuons.

La Présidente (Mme Doyer): C'est beau, M. Roy, merci de votre présentation. Nous allons passer à la période d'échange avec Mme la ministre. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Oui, bonjour. Je veux resaluer tous les représentants de la FTQ. Vous me permettrez de saluer particulièrement M. Taschereau, qui est

directement le président du syndicat des travailleurs qui travaillent donc à la station de ski et au terrain de golf, puis vous assurer que... et, je pense, c'est vrai, là, je... on peut parler au nom de l'ensemble des parlementaires, mais je pense que dans tous les gestes posés et les débats que nous aurons, je peux vous assurer qu'il y aura toujours une grande préoccupation pour la question des emplois et pour la réalité que vivent vos membres de votre syndicat. Je pense que... quand je suis allée dans la région et tout ça, vous m'avez toujours entendue parler de la reconnaissance que j'avais de l'importance de ces emplois-là et on va tenter vraiment de trouver les bonnes pistes d'atterrissage, là, dans le dossier Orford. Je veux aussi saluer M. Bellemare, que j'ai connu dans une autre vie, ça, ça veut dire que ça ne nous rajeunit pas, et je veux aussi... Je le dis parce qu'au cours... depuis trois ans maintenant que j'ai le portefeuille du ministère de l'Environnement, on a eu l'occasion d'échanger directement sur le dossier d'Orford et je veux le remercier à l'avance, là, parce que je sais que ça va se poursuivre de dialogues qui ont toujours été fructueux, faits sous le signe de la franchise, mais du respect et qui, pour moi, ont été des discussions qui ont été importantes dans la vision que j'avais à développer pour Orford. Est-ce que ça sonne pour... C'est le vote?

La Présidente (Mme Doyer): Ça, c'est un vote. Y a-tu quelqu'un qui est capable de nous le dire, si c'est un vote?

Une voix: Oui, oui, c'est le vote. **La Présidente (Mme Doyer):** Vote sur le budget. Bon. Je pense qu'on va y aller.

Alors, je vais suspendre pour permettre aux parlementaires d'aller voter. Nous allons revenir, messieurs. Je vais vous demander de la patience, mesdames messieurs.

(Suspension de la séance à 12 h 48)

[Haut de la page](#)

13 h (version non révisée)

(Reprise à 13 h 9)

La Présidente (Mme Doyer): Nous nous excusons de l'interruption et nous avons commencé... Nous reprenons nos travaux. Nous en étions à une période d'échange avec Mme la ministre. Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Merci, Mme la Présidente. Donc, j'étais dans mes salutations d'usage...

Une voix: À M. Bellemare.

Mme Beauchamp: M. Bellemare. Voulez-vous vraiment aussi que je dise un bon mot sur vous, M. Roy? Je vais aborder de plein pied, là, un sujet qui a été... qui a accaparé beaucoup d'heures de cette consultation particulière, et c'est la question de l'importance...

Mme Beauchamp: ...je veux aborder, de plein pied, là, un sujet qui a été... qui a accaparé beaucoup d'heures de cette consultation particulière et c'est la question de l'importance ou pas que la loi n° 90 contienne la possibilité d'établir des liens physiques, donc, entre des projets de développement immobilier et les installations de ski. Je veux juste reprendre le passage dans votre mémoire, je suis en haut de la page 8, quand il est question de cela, vous dites ceci, vous dites: «Il ne s'agit pas à ce moment-ci de débattre ou d'autoriser l'aménagement de tels liens, mais plutôt de reconnaître que de tels liens pourraient être nécessaires. Le nombre de liens, les types de liens, les enjeux environnementaux devront cependant faire l'objet d'un débat avant leur mise en place.» Je vous parle de cela, parce que quand je prends ce paragraphe-là, et je pose la question très sincèrement, quand je prends ce paragraphe-là, je me dis, dans le fond: Si je ne touche pas à la loi n° 90, si je la laisse telle quelle, vous le savez que la Loi sur les parcs permet à quelqu'un de proposer une modification à la limite du parc, que ça va déclencher, par la Loi sur les parcs, un processus de consultations publiques qui semble répondre à vos vœux. Donc, je suis là et je me dis, je me dis: Dans le fond, vous venez de dire ici: Ce n'est pas nécessaire, là, de tout essayer de décrire dans le détail ou même pas tous les éléments que ça devrait comprendre. Vous dites, vous dites: Dans le fond, il faut plutôt reconnaître que des liens pourraient être nécessaires, ça, je ne sais pas si ça prend la... si ça se place dans une loi de dire que des liens soient nécessaires. Ça fait que quand je regarde votre plaidoyer pour dire: Dans le fond, c'est trop tôt, puis je pense que le député, tantôt, de Berthier, disait, puis c'est un fait, là, que les projets sont à venir. Quand vous dites: Il est trop tôt pour qu'on établisse les critères de tels liens, puis il faut surtout, là, ce qui me frappe beaucoup, puis que je... que je veux considérer avec beaucoup de respect, c'est quand vous me dites: En plus, ces liens-là, il faut qu'ils fassent l'objet d'un débat avant leur mise en place, là, je suis là, puis

je me dis: Bien ça, là, j'ai exactement ça dans la Loi sur les parcs, c'est exactement ça qui est prévu, c'est de dire: Bien, si je touche à la limite du parc, quand je dis toucher à la limite, je veux que les gens comprennent bien, hein, parce que ce n'est pas... on s'entend bien, là, c'est assez technique, mais c'est comme ça, c'est que le tronçon de pied carré qui est nécessaire à l'établissement d'un lien, que ce soit une chaise, des poteaux, on parlait des fois de mode train, là, cette aire-là, parce qu'on a la Loi sur les Parcs, ne peuvent pas être reconnus comme faisant partie du parc, parce que ces activités-là, normalement, ne sont pas... ne sont pas légales dans un parc.

Mais moi, je suis là, je me dis: Donc, je suis un soumissionnaire potentiel. J'ai un projet de reprendre une station de ski qui est déficitaire. Je peux me dire: Sûrement que je ne suis pas capable de mettre toutes mes billes financières d'un coup, je peux me dire que c'est un projet potentiel d'établir un lien avec un éventuel projet de développement, etc. Est-ce que ça vous convient qu'on dise: Bien, tout ça, c'est possible? Tu sais, quand on dit: Les liens sont possibles. Les liens sont possibles et demandent une démarche qui serait qu'il y ait une demande faite aux titulaires du ministère de l'Environnement de modifier le tracé du parc en disant: Cette bande-là de terre, on dit, là, pour les fins de la loi, qu'on la soustrait du parc. Ça, ça déclenche une consultation, ça permet à tout le monde d'avoir le bon débat. Je veux bien comprendre qu'est-ce qui, à partir de ce paragraphe-là où vous demandez que ça fasse l'objet d'un débat, qu'est-ce qui ne convient pas à la situation actuelle, là, quand je dépose le projet de loi n° 90 tel qu'il est, je me dis: Si un jour quelqu'un veut un lien, il le... autrement dit, il le demande, c'est possible qu'il le demande. La loi prévoit, la Loi sur les parcs dit: C'est possible qu'on le demande, puis plus que ça, la Loi sur les parcs prévoit exactement ce que vous demandez, soit que ça fasse l'objet d'une consultation publique puis d'un débat. Ça fait que... je reviens à partir de votre paragraphe, j'ai envie de vous poser la question: À la lumière de votre paragraphe, il est où le problème pour vous quand je vous décrit la démarche que ça impliquerait si je ne touche pas à la loi n° 90?

La Présidente (Mme Doyer): Mme la ministre, avant de donner la parole aux gens de la FTQ, je vais devoir demander le consentement des parlementaires membres de la commission pour continuer au-delà de l'heure prévue.

Des voix: Consentement.

La Présidente (Mme Doyer): Merci. Alors, qui... merci, merci. Alors, qui va répondre à la question?

M. Roy (René): C'est moi.

La Présidente (Mme Doyer): M. Roy.

M. Roy (René): On avait entendu que ça finissait à 13 h 15, on vous remercie de nous laisser continuer. Mais j'aurais aimé vous envoyer mon communiqué de presse, le communiqué de presse qu'on a sorti, c'est là qu'on dit que vous mettez la charrue avant les boeufs parce qu'on pense que le plan de relance de la montagne, justement, devrait définir ces choses-là avant. On sait très bien, la Loi sur les parcs, là, que vous avez définie...

M. Roy (René): ...là, on dit que vous mettez la charrue avant les boeufs, parce qu'on pense que le plan de relance de la montagne justement devrait définir ces choses-là avant. On sait très bien, la... la Loi sur les parcs, là, que vous avez définie, que pour définir, pour... Vous parlez de limites, on comprend très bien ça, là, la limite des parcs puis les interventions, les consultations que vous devez faire. Je pense que ça, ça aurait dû être fait avant... avant votre projet de loi n° 90.

Le gros problème, là, dans notre mémoire, puis ce qu'on dit aujourd'hui ici, là, le plus gros problème, c'est que votre... votre mémoire arrive trop tôt. Le plan de relance n'est pas... n'est pas ficelé. Le montage financier n'est pas là. Je ne sais pas, moi, si j'étais un promoteur, comment que je ferais pour aller... pour aller soumissionner sur ce projet-là. On sait que ça prend, vous l'avez dit tout à l'heure, 2 millions de déficit. Alors, le «burning rate» par mois est à peu près de 200 000 \$, pas loin de 200 000 par mois. Je ne sais pas qui achèterait ça. En tout cas, ne venez pas... ne venez pas nous voir, au Fonds de solidarité, parce que ce plan financier-là actuellement n'est pas viable. Vous avez investi dans la montagne. La montagne est très bien située, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas d'achalandage. On peut parler au président des employés, ça nous prend à peu près 230, 240 journées de ski pour faire fonctionner cette montagne-là. On est à 170. Alors, il y a des aménagements à faire avant de dire: La loi n° 90... Puis en plus vous dites: Si je n'ai pas de soumissionnaire, je vais démanteler la montagne. Alors, on a un gros problème avec ça aussi. On a un gros problème avec ça. C'est... c'est ça le problème, madame, vous mettez la charrue avant les boeufs, puis le projet de loi n° 90, c'est trop vite.

Puis vous nous demandez des soumissions pour le 28 mai. Encore une fois, c'est très rapide. Je ne sais pas quelle est la... quelle est l'urgence, Mme la ministre, d'aller de l'avant avec ça. Et vous avez pris des engagements avec la région, aussi, de maintenir ça jusqu'à temps que vous trouviez une solution viable, là. Vous l'avez dit vous autres mêmes. Une solution viable, pour que le... le... le centre du Mont-Orford soit viable. Alors, c'est vos... c'est vos engagements.

La Présidente (Mme Doyer): Mme la ministre.

Mme Beauchamp: Bien, peut-être vous expliquer l'urgence. Premièrement, je pense que tout le monde va reconnaître, là, que... que ça fait deux ans... en fait ça fait plus que deux ans que... que le signal a été lancé, qui ne pouvait pas être bien, bien plus clair. La... la question du démantèlement puis de la fermeture du centre de ski si la région n'arrivait pas avec un projet, je l'ai dit en 2007. Bien là, il n'y a pas... il n'y a de nouveauté bien, bien là-dedans, là. C'était... Puis, hein, vous le reconnaissez? Tout le monde le reconnaissait, là, que... Puis on m'a fait un beau compliment tantôt, on m'a dit qu'on m'a crue. On a bien fait de me croire, parce que c'est dans la loi. Parce qu'il y a des choses qui doivent cesser. Et je pense que ça crée une dynamique qui est une dynamique heureuse, où les gens sont pleinement conscients, d'autant plus que la situation financière dans laquelle on est, que ce n'est pas à partir des impôts des Québécois qu'on doit supporter ce centre de ski là.

Deuxièmement...

Une voix: ...pas. Ce n'est pas éternel.

Mme Beauchamp: ...c'est que j'ai déjà extensionné d'une année la prise en charge de ce... de ce déficit-là par rapport à ce que j'avais annoncé en 2007. Donc, quand on me parle de prolonger l'appel d'offres, ou en tout cas de prolonger de façon substantielle, dans la vraie vie, pour un gouvernement, ça veut dire encore prendre le déficit sur de nombreux mois. Et, dans le contexte financier actuel du gouvernement, c'est quelque chose qui est impossible.

Moi, j'ai choisi de laisser le maximum de temps à la région pour développer une proposition. Et je pense que la... la... la date butoir approchant, on voit l'effet que ça donne. Ça donne une région qui... qui... qui se mobilise.

Maintenant, je veux juste revenir... quand vous me dites... parce qu'honnêtement jusqu'à maintenant dans les mémoires entendus, peu, vraiment peu sont venus faire un plaidoyer, là, central, sur le fait de dire: Vous ne devriez pas réintégrer les terres maintenant. Très peu sont venus dire ça. Juste avant vous, le porte-parole de tourisme de l'Estrie est venu dire: Le fait qu'on était... qu'on ne savait pas si les terres allaient être réintégrées ou pas, lui disait même que ça avait nui au développement de la bonne dynamique dans la région. Je veux juste vous dire ceci: Je... et vous savez que, extrêmement longtemps, pendant de nombreux mois, j'ai partagé le même discours que vous, malgré toute la pression, là, légitime qu'il y avait pour réintégrer les terres. J'ai toujours dit: Je ne suis pas contre par principe, mais ...(?) pour ça. J'ai toujours dit: Il faut voir le projet, là, pour savoir si vraiment on réintègre vraiment tout ça dans le... dans le parc. Pourquoi je le fais en ce moment? Je veux juste vous... vous préciser, c'est qu'en même temps, si je ne le fais pas en ce moment, pour les... parce que vous savez que j'en parle dans le... dans

l'appel d'offres, hein, je... j'évoque le projet de loi n° 90, c'est que. pour un soumissionnaire qui veut établir son plan d'affaires, la situation légale actuelle qui est sous le règne du projet de loi... de la loi n° 23, amène des obligations supplémentaires à un opérateur par rapport à si je réintègre les terres dans le parc. Ça fait que, moi, je voulais que ça soit clair, pour un éventuel opérateur, qu'on va réintégrer les terres dans le parc. Et ça veut donc dire...

Mme Beauchamp: ...des obligations supplémentaires à un opérateur par rapport à si je réintègre les terres dans le parc. Ça fait que, moi, je voulais que ce soit clair pour un éventuel opérateur, qu'on va réintégrer les terres dans le parc. Et ça veut donc dire qu'il n'y a pas la panoplie, je dirais – comment je pourrais appeler ça – toutes les conditions, en fait, les obligations que la loi n° 23 lui donnait pour la gestion du domaine skiable puis, écoutez, ce n'est pas vrai que pour enlever un arbre ou déplacer une roche, vous allez avoir besoin de venir chercher un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement. Ça fait que ça, je pense, que c'était aussi finalement une condition favorable à mettre en place pour attirer des soumissionnaires. Puis je voulais prendre le temps de vous l'expliquer. Il n'y avait peut-être pas de formule parfaite, mais j'estimais que de lever tout le poids des obligations que comprenait la loi n° 23, notamment en termes de lourdeur bureaucratique, que ça avait... je pense que c'est heureux puis c'est favorable à recevoir des soumissions intéressantes.

Et donc je veux revenir en vous disant: À la lumière de l'ensemble des mémoires... enfin, on en débatta avec l'opposition, mais je ne crois pas qu'on soit vraiment dans... qu'on ait eu beaucoup de représentations pour dire: Enlevez le fait de réintégrer les terres dans le parc. Honnêtement, je vous dis, comme je le pense, je ne pense pas qu'on s'en va vers le fait de dire qu'on va mettre un délai à ça. Je pense qu'on va réintégrer les terres dans le parc, je pense bien. Une fois cela dit, je vous repose la question par rapport à l'histoire des liens parce que je veux savoir le poids que ça a pour vous, là, l'argumentaire qui dit que ça doit faire l'objet d'un débat public. Si c'est très, très important pour vous, j'ai envie de dire: On en a un, chemin tracé, c'est le chemin que j'invoque. Un éventuel promoteur qui veut faire un lien, fait une demande au ministère, c'est un projet de soustraction de ces terres-là, ça déclenche une consultation. Tout le monde peut se prononcer, puis ça remplit les obligations que vous m'avez invité à prendre dans le paragraphe en page 8.

M. Roy (René): Oui, mais ça ne donne pas, Mme la ministre, au promoteur qui doit soumettre avant le 28 mai, ça ne lui donne aucune indication s'il va être rentable ou pas, c'est ça qu'on essaie de dire. Une condition gagnante, avant de remettre dans le secteur privé la montagne en question, il faut qu'il soit... il faut qu'il soit admis pour que le projet soit intéressant pour le promoteur. Et vous nous dites, s'il n'est pas là, bien, là, on ferme ça. C'est un peu ça que vous nous

dites, là. Je comprends votre date butoir, vous voulez que le monde se grouille le derrière pour mettre les choses en marche, mais il reste que les conditions gagnantes actuellement, l'analyse pour voir si c'est rentable pour un promoteur, ils ne sont pas là, ils ne sont pas là.

Mme Beauchamp: Un commentaire. Il me reste peu de temps, M. Roy.

M. Roy (René): Alors, le lien... on peut le faire, le lien, je le comprends, mais vous nous dites: Je vais voir le promoteur avant, faites le lien après. C'est moi qui va acheter la montagne, je ne sais pas si votre client...

Mme Beauchamp: Vous ne pouvez pas me demander dans la loi de dire oui à un lien puis après ça, me demander de faire une consultation publique qui devrait pouvoir permettre à une instance de dire non à un lien.

M. Roy (René): Ça dit: Mettez pas de loi tout de suite. Qu'est-ce que vous voulez qu'on dise? Vous faites votre loi trop vite.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, je vais devoir passer...

M. Roy (René): Marc Bellemare.

La Présidente (Mme Doyer): M. Bellemare, vous allez devoir compter sur mon collègue de l'opposition officielle parce que c'est son droit de parole. Alors, M. le député de Berthier, à vous la parole.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Alors, désolé pour avoir fait prendre un peu de retard. Alors...

M. Roy (René): Vous allez voter de mon bord, d'après ce que j'ai pu voir.

M. Villeneuve: On vote toujours du bon bord, nous. Écoutez, moi, je suis très intéressé par la discussion que vous aviez avec la ministre et, moi, je suis prêt à vous laisser continuer dans votre argumentaire que je trouve fort intéressant concernant justement le fait... Et c'est un adon, on a employé la même expression, à savoir: Mettre la charrue devant les boeufs. Et je viens de lire votre communiqué, effectivement, il est dans le communiqué aussi. Et c'est un peu l'impression, suite aux discussions que j'ai eues... qu'on a eues avec les différents groupes, on se rend compte qu'il y a des morceaux de puzzle finalement qui ne sont pas présents dans le projet de loi n° 90, parce qu'on en parle depuis deux jours... mais pas que de liens ou de chaises d'accommodement mais, en tout cas, on en parle beaucoup. Et, pourtant, dans le projet de loi n° 90, on n'y trouve absolument rien. Alors, effectivement, le promoteur... j'ai été moi-même en affaires, je ne pourrais pas, honnêtement, au regard... j'ai regardé le contrat, j'ai regardé le bail, j'ai regardé l'ensemble du

dossier. Comme ancien homme d'affaires, je ne pourrais pas soumissionner là-dessus.

Alors, ça, ce serait drôlement risqué, d'autant plus qu'on ne sait toujours pas non plus, et j'ai posé la question tantôt au Tourisme Cantons-de-l'Est. On l'a posé aussi à d'autres groupes, à savoir combien ça prend de liens, combien ça prend de projets immobiliers. Je pense, je pense honnêtement à la suite... je ne veux pas tirer de conclusion trop rapide, mais je pense honnêtement qu'un projet d'ensemble... et même avec un partenariat avec la SEPAQ, un projet d'ensemble aurait une portée à mon avis beaucoup plus grande pour la région. Et je pense que c'est un peu ça que les gens du milieu sont en train de faire, ils sont en train de se mobiliser mais vraiment de belle façon. Alors, je tiens à vous entendre, M. Bellemare.

La Présidente (Mme Doyer): M. Bellemare.

M. Bellemare (Marc): Merci. Merci, madame. Merci, monsieur. C'est trop facile de prendre seulement une partie. Tout le monde connaît l'expression: Les bretelles puis la ceinture...

La Présidente (Mme Doyer): ...M. Bellemare.

M. Bellemare (Marc): Merci. Merci, madame, Merci, monsieur. C'est trop facile de prendre seulement une partie. Tout le monde connaît l'expression «les bretelles puis la ceinture».

C'est plus facile faire des liens à partir de terres publiques que de terres réintégrées dans le parc. Les liens ou les discussions ou les débats peuvent être très différents. Même si à la FTQ, on parle de respect environnemental et de développement durable, écoutez bien, si on applique la Loi sur les parcs intégralement, ce que j'en ai compris, puis si j'ai mal compris on va me corriger, j'ai parlé de débats, je n'ai pas parlé... on n'a pas parlé d'audiences systématiques du BAPE. Parce que, des audiences systématiques, puis on y croit, ça prend du temps, un an, un an et demi, ce que j'en ai vu jusqu'à maintenant, mais pendant ce temps-là, là, qu'est-ce que va faire le promoteur? O.K.?

Ce qu'on dit nous aussi sur ça, regardez bien. Il y a eu un paquet de faits nouveaux. La semaine passée, il y a eu un reportage dans lequel on annonce que le chalet de ski ne répond plus aux normes sécuritaires depuis moult années, puis que ça va coûter entre 6 millions puis 13 millions pour bâtir un nouveau chalet. Moi, je vais la poser la question à ce moment-là: Comment ça se fait que le propriétaire actuel, le gouvernement, ou comment ça se que le propriétaire précédent n'ont pas agi à ce moment-là? Avez-vous une idée que

le reportage vient dire au promoteur, là, parce que les gens de la Régie du bâtiment du Québec ont dit: On va leur donner quelques semaines pour régler le problème.

Dites-moi donc de quelle façon que ça peut inciter un promoteur s'il sait qu'il doit prendre les actifs dans la situation où ça l'est là, puis lui dire: Il faut que tu – on va faire attention à mes mots, mon confrère le secrétaire général – il faut que tu maudisses tout par terre, puis tu vas avoir un délai pour corriger tout ça. C'est plusieurs millions d'investissement. C'est pour ça qu'à la FTQ on disait: On doit régler la question de la relance. On doit répondre à toutes les questions de la relance. Puis, c'est très clair qu'on est d'accord avec les réintégrations des terres, on l'a toujours été d'accord. C'est un plus. Ça fait encore un parc national plus grand. Mais c'est très clair que ça va être plus limitatif de tenter de faire des liens une fois tout ça dans le parc.

Maintenant, vous avez parlé du nombre. On parle. nous, d'à peu près un maximum de trois remontées ou trois chaises d'appoint. Il y a à peu près trois développements domiciliaires qui peuvent se faire. Mais c'est très clair que, même si on avait le O.K. de faire les chaises, de faire les liens, puis on n'est pas capables d'avoir les capitaux pour à court terme, parce qu'un délai de cinq ans, Mme la ministre, c'est court – en politique, ça peut être très long, là, mais ça peut être très court économiquement – que si on n'est pas capables de ramasser les capitaux, pour être capables de modifier l'infrastructure rapidement, les canons à neige, améliorer la neige, améliorer le ski, un vrai chalet, mais, tabarnouche, impossible de le faire en cinq ans, puis je crains qu'il n'y ait pas aucun promoteur à cause de la limitation de ça. Puis, j'espère me tromper quand je vous dis ça.

Parce que, le premier critère de rentabilité, c'est la réorganisation du travail sur cette montagne, là, puis le syndicat a dit: On est d'accord avec ça. C'est de revoir la façon de faire les choses tout ce que nos gens disent: Écoutez-nous, puis donnez-nous des équipements d'appoint. Mais des équipements d'appoint, c'est plusieurs millions. Ça fait que, seulement les liens, non. Les liens seraient un complément fichtrement intéressants pour avoir l'achalandage, mais c'est un ensemble de tout cela. Ce n'est pas strictement les liens, madame.

La Présidente (Mme Doyer): J'aimerais ça que... La question était de M. le député de Berthier. Alors...

M. Villeneuve: Ah! Ce n'est pas grave.

La Présidente (Mme Doyer): C'est un monsieur, puis M. le député de Berthier à vous la parole. Alors...

M. Villeneuve: Il n'y a pas de faute.

La Présidente (Mme Doyer): Il n'y a pas de faute. Je passe le message.

M. Villeneuve: Alors, écoutez, je vous entends puis je vais peut-être aborder un autre sujet parce qu'on parle d'un fonds de relance, et ça m'a fait penser automatiquement au fonds de la FTQ. On sait que la FTQ investit de belle façon à travers le Québec dans plusieurs dossiers, dans plusieurs domaines. Est-ce que... Parce que la région évidemment travaille beaucoup présentement à trouver des bailleurs de fonds, j'allais dire, si je peux dire comme ça, ou, à tout le moins, trouver des façons de lever. peut-être pas nécessairement par une taxe, on a vu que ce n'était pas... ça avait été rejeté d'emblée, mais il y a d'autres façons qui sont regardées présentement. Est-ce que la FTQ-Construction à travers son fonds irait jusqu'à investir dans un tel projet?

La Présidente (Mme Doyer): M. Roy.

M. Roy (René): La FTQ-Construction n'a pas de fonds, la FTQ Fonds de solidarité.

M. Villeneuve: Je m'excuse, vous avez raison.

M. Roy (René): Mais ce n'est pas grave. Bien, écoutez, ce serait au fonds lui-même à décider parce qu'il faudrait soumettre le projet au fonds. Mais je siège sur le conseil d'administration, avec ce que je connais du dossier actuellement, on ne serait pas intéressés certainement. Ça, c'est assez clair.

Maintenant...

[Haut de la page](#)

13 h 30 (version non révisée)

Une voix: ...Ce n'est pas grave.

M. Roy (René): Bien, écoutez, ce serait au fonds lui-même à décider, parce qu'il faudrait soumettre le projet au fonds. Mais je siège sur le conseil d'administration. Avec ce que je connais du dossier actuellement, on ne serait pas intéressé certainement, ça, c'est assez clair. Maintenant, des montages

financiers, on connaît bien ça. Le montage financier, les éléments actuellement, selon nous, selon moi, ne sont pas là pour rendre un projet viable actuellement dans le mont Orford. Puis c'est une montagne, c'est un parc qui est très bien placé, là. Moi, j'ai été faire du ski là, dans les années quatre-vingt, plusieurs fois, il est très bien placé, ça devrait être facile à développer, mais il faut mettre les conditions gagnantes, il faut mettre... Vous connaissez ça, M. le député, le montage, vous êtes un homme d'affaires, le montage financier, là, si vous commencez par la fin, ça ne marchera jamais. En tout cas...

La Présidente (Mme Doyer): M. le député.

M. Villeneuve: Oui, mais, écoutez, c'est un peu là que je voulais vous amener effectivement, dans du fonds, à savoir que présentement, là, que ce soit une banque, ou une caisse, ou que ce soit un fonds quelconque, au regard de la situation, un soumissionnaire qui voudrait investir avec les conditions qu'on connaît présentement, et évidemment les conditions qu'on ne connaît pas mais qui sont comme un peu annoncées, mais tout ça est très flou, il n'y a pas une banque, il n'y a pas une caisse, il n'y a même pas un prêteur sur gage, j'ai l'impression, qui oserait s'avancer présentement, là-dedans. C'est un peu ça que je comprends de votre réponse par rapport au fait qu'il y a des éléments qui ne sont pas nécessairement en place pour ce faire.

M. Roy (René): Mais il y a des, il y a des...

M. Villeneuve: Des potentiels.

M. Roy (René): Il y a des potentiels énormes, ensuite il y a des instruments que le gouvernement a dans les mains, Investissement Québec en étant un, le Parlement en étant un autre pour être capable... il y a des... il y a des choses qui peuvent être faites comme des prêts sans intérêt pour permettre au promoteur, à un moment donné, de passer à travers la période difficile pour justement remettre en place les éléments gagnants dans ce dossier-là. Ça, c'est des éléments que j'imagine le gouvernement est capable... est capable d'évaluer ou d'étudier dans ce dossier, parce qu'Investissement Québec l'a fait à bien d'autres endroits, des prêts sans intérêt, des garanties de prêt, justement parce que la mission d'Investissement Québec, c'est le développement économique du Québec, et le récréotouristique, ça fait partie de sa mission aussi. Alors, ça, c'est un des instruments qui peut être utilisé, et là, bien là, vous allez peut-être attirer des partenaires d'affaires qui vont être intéressants, intéressés à y aller, là-dedans.

M. Villeneuve: Oui. Bien, avant, si vous le permettez...

La Présidente (Mme Doyer): Oui, M. le député.

M. Villeneuve: ...avant de céder la parole à mon collègue, Mme la Présidente, peut-être juste vous dire qu'à ce niveau-là effectivement on se rejoint beaucoup. Et je le disais tantôt, si on optimisait finalement les conditions, si on les réunissaient tous, on aurait, à ce moment-là, probablement des partenaires, des partenariats qui se formeraient, et assurément qu'on pourrait avoir un fichu beau projet. Encore faut-il s'assurer qu'on ait tous les morceaux du puzzle réunis pour pouvoir le compléter. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. le député de Berthier. Alors, je vous donne la parole, M. le député de Johnson.

M. Boucher: Merci beaucoup. Rapidement, au niveau de la clause de démantèlement, bon, on en a beaucoup discuté, bon, on reconnaît tous qu'il n'est pas des affaires de l'État québécois, là, de gérer un centre de ski et un club de golf. Seulement, est-ce que vous pourriez être rassurés par un amendement au projet de loi qui permettrait à la région d'avoir un dernier droit de regard advenant qu'il n'y ait pas de soumissionnaire à un appel d'offres qu'on considère comme imparfait, ou que le premier acquéreur ferait faillite et que cette faillite-là pourrait être causée par d'autre chose que le potentiel de la station touristique comme, par exemple, une mauvaise gestion?

M. Bellemare (Marc): Vous permettez?

La Présidente (Mme Doyer): M. Bellemare, oui.

M. Bellemare (Marc): Merci. M. le député, c'est très clair qu'on souhaite une clause de non démantèlement parce qu'il faut être logique dès le départ. On dit que la période pour soumettre des projets, elle est trop brève. Mme la ministre a parlé d'il y a deux ans, mais, moi, je m'excuse, je ne peux pas parler du deux ans avec toute la problématique politique et les chicanes que nous avons eues, puis je le dis bien honnêtement, les chicanes qui ont été très bien nourries, très bien nourries politiquement, à tout point de vue, bon.

Maintenant, oui, la région se restructure. La région travaille ensemble. M. Larouche, de Tourisme Cantons-de-l'Est l'a bel et bien signifié tout à l'heure, on est prêts à faire des choses, mais si jamais on n'a pas de promoteur, il n'y a rien dans la loi qui nous dit ceci. Le projet de loi nous dit que, s'il n'y en a pas de promoteur ou si le gouvernement redevient propriétaire, on démantèle dans les 12 mois. Pendant ce 12 mois là, là, qu'est-ce qui peut se produire, là? Qu'est-ce qui peut se produire? De quelle façon peut-on resoumettre de nouveaux projets dans cette période de 12 mois là, là? Ça n'a pas été indiqué nulle part, ça, ou bien je l'ai mal compris, O.K.? Ça fait que donc, à ce moment-là, si on n'a pas de promoteur le 28 de mai à 15 heures, fiou! Le seul point positif que je vois de l'échéancier, il faut reconnaître qu'il y en a un aussi, c'est

une incitation à ce que, la région, on bouge plus vite, puis ça, je peux vous assurer que, la FTQ, on est bien d'accord à ce que la région bouge plus vite aussi, on a travaillé avec la région, mais une clause de non-démantèlement, bien, nous rassurerait et on ne considérerait pas une clause de non-démantèlement comme une: C'est beau, c'est parfait. On n'a plus de...

M. Bellemare (Marc): ...je suis bien d'accord à ce que la région bouge plus vite aussi. On a travaillé avec la région. Mais une clause de non-démantèlement, bien ils nous rassureraient et on ne considérerait pas une clause de non-démantèlement comme une: C'est beau, c'est parfait, on n'a pris le temps – ce n'est pas vrai. Le temps ne joue pas en notre faveur.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de... Oui, pardon?

M. Roy (René): On a la responsabilité fondamentale de mettre les éléments ensemble, là, pour que le projet devienne... devienne acceptable. Puis, ce n'est pas en mettant une épée de Damoclès au-dessus de la tête de la région... de régler ça. Il n'y a pas d'urgence à... à régler... Je comprends que Mme la ministre est poussée par le ministre des Finances, là. Je comprends qu'elle est poussée par le ministre des Finances, mais on a ...? le temps. C'est une... C'est un beau parc, c'est une belle place au Québec. On peut prendre le temps de ficeler ça comme il faut pour que ça fonctionne correctement.

La Présidente (Mme Doyer): M. le député de Johnson?

M. Boucher: O.K. Bon, très bien. Je vais... une question... Mon collègue a fait référence à... bon, au plan de relance; on permettrait des liens alors que ce n'est pas tout à fait défini, même si c'est plutôt défini, hein, lorsqu'on pense qu'il y a des développeurs immobiliers qui sont tout à fait visés. Je pense à l'entreprise Vertendre, ou encore, à M. L'Espérance. Donc, tu sais, c'est quand même... On sait quand même où est-ce qu'on s'en va. D'ailleurs, c'est tellement défini qu'on se demande si ce ne serait pas comme un amendement qui viendrait les favoriser dans une très large mesure.

Et je me questionnais finalement sur le niveau d'aise que vous avez pour ce type d'entonnoir-là qui est très restreint, notamment avec M. L'Espérance qui... Vous avez pris le temps de le noter dans votre mémoire, vous avez eu un conflit de travail avec cet homme en 2006 que vous avez jugé inutile. Alors... que de permettre des liens qui viseraient à le favoriser et donc de... disons, on penserait que vous pourriez travailler en sa compagnie encore de très longues années. Vous êtes tout à fait à l'aise avec ça?

M. Taschereau (Pascal): D'autant plus à l'aise...

La Présidente (Mme Doyer): M. Taschereau.

M. Taschereau (Pascal): Merci, Mme la Présidente. ...que j'ai eu un conflit personnel avec M. L'Espérance qui m'a mis à la porte de... qui a mis fin à mon emploi, en fait. Écoutez, M. L'Espérance fait des bonnes choses dans la région, il fait des belles choses dans la région. On peut parler de son train, le train touristique Orford Express. Sûrement que son apport avec son développement immobilier saurait être bon.

Par contre, M. L'Espérance, là, n'a donné aucun plan... n'a formulé aucun plan à cet effet. Par contre, Vertendre le fait. Puis on voit très bien que le développement que Vertendre veut offrir à la région – et comme disait M. Larouche – n'est pas seulement un parc immobilier. Mais là, on parle d'hôtels, on parle d'un lien, d'un petit train qui... d'un funiculaire, qui serait, au point de vue touristique, très très attrayant et amènerait peut-être une clientèle neuve à la montagne. Et Dieu sait qu'on en a besoin. On aurait besoin d'au moins 50 000 jours/ski pour atteindre le Break-even avec l'équipement qu'on a là, présentement. Et je ne veux pas qu'on remette en doute la nécessité d'un fonds régional, c'est excessivement important.

Mais le spectre de la fermeture, ça, ça nuit à l'industrie touristique. Ça, ça ne serait jamais bon pour nous, et si on pouvait diminuer cette incertitude le plus possible, ou si... On parle d'un... de cinq millions qui... Et je crois qu'il y a déjà une somme de 1,5 million qui a été mise sur l'aménagement pour faire en sorte que la montagne soit restaurée. Jusqu'à maintenant, ça n'a pas été 1,5 million qui a favorisé l'industrie du ski.

La Présidente (Mme Doyer): Je dois vous arrêter, M. Taschereau malheureusement. Je dois vous arrêter, j'en suis désolée, parce que nous avons même dépassé tout le temps qui nous était alloué. Alors, je vais vous demander peut-être de rester en place, parce que je suis assurée que les gens parlementaires vont vouloir vous saluer, puis ça va... Je ne suspendrai pas les travaux. Je vais permettre tout de suite aux parlementaires d'aller aux remarques finales, qui vont être très courtes. Et peut-être que ça vous intéresse... probablement que ça vous intéresse de les entendre aussi.

Alors, je vais donner la parole... À ce moment-ci, je vous demande de rester en place, les parlementaires, les gens de la FTQ si possible, et je vais donner la parole tout de suite à M. le député Berthier, ensuite la ministre...

Une voix: ...

La Présidente (Mme Doyer): Pardon?

M. Villeneuve: ...temps. Ça va être deux minutes. Ça devrait être deux minutes.

La Présidente (Mme Doyer): Et, quand même, avant de vous donner la parole, monsieur, je veux vous remercier de votre contribution à nos travaux.

M. Taschereau (Pascal): Merci bien.

La Présidente (Mme Doyer): Et, M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Alors, d'entrée de jeu, permettez-moi de remercier l'ensemble...

M. Villeneuve: ...ça va être deux minutes. Ça devrait être deux minutes alors...

La Présidente (Mme Doyer): Et quand même, avant de vous donner la parole, M. le... je veux vous remercier de votre contribution à nos travaux.

Une voix: Merci bien.

La Présidente (Mme Doyer): Et M. le député de Berthier.

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Alors, d'entrée de jeu, permette-moi de remercier l'ensemble des groupes qui ont pris de leur temps pour nous transmettre soit par un mémoire, soit sous forme de commentaires, donc de nous transmettre leurs réflexions ainsi que leurs opinions. Leur participation a, j'en suis convaincu, été fort appréciée par l'ensemble des membres de cette commission et aussi par les gens qui ont suivi les travaux de la commission par le truchement des différents médiums de communication.

Évidemment, un remerciement tout spécial pour les responsables des groupes qui ont pris le temps de venir directement à l'Assemblée nationale nous faire part du contenu de leurs mémoires et qui ont bien voulu participer à cette commission en échangeant directement avec les parlementaires. De toute évidence, les échanges nous auront permis de parfaire notre connaissance du dossier, notamment en ce qui a trait aux enjeux forts importants pour la région d'Orford.

Et je tiens à souligner, lors des travaux de la commission, la présence de citoyennes et citoyens de la région d'Orford. Il m'apparaît important de souligner cette implication citoyenne qui, on le sait, depuis le tout début de cette saga, ne s'est jamais démentie. On peut être d'accord ou non sur un projet, cela ne demande parfois pas beaucoup d'efforts, mais s'impliquer directement dans le débat et dans l'action comme la population d'Orford l'a fait

jusqu'à maintenant mérite non seulement d'être souligné mais mérite aussi d'être citée en exemple. Comme je le disais dans mes remarques d'introduction aux consultations: la démocratie, c'est aussi et surtout la nécessaire et essentielle implication citoyenne, et, à ce titre, la population d'Orford nous aura donné une belle leçon de courage et de démocratie.

Maintenant, Mme la présidente, en tant que parlementaires – ici, je parle bien entendu au nom de l'opposition officielle – nous aurons, au cours des prochains jours, même cet après-midi d'ailleurs, à nous pencher sur le projet de loi n° 90, et ce, en regard des différentes remarques qui ont été soulevées au cours de ces consultations. Merci à tout le monde de votre participation, et je tiens à remercier mes collègues qui m'ont accompagné sur cette commission donc et qui vont continuer à le faire: M. le député de Johnson, M. le député de L'Assomption et notre inestimable chercheur, M. Guillaume Filion. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Doyer): Merci, M. le député de Berthier. Alors, je donne la parole à Mme la ministre pour ses remarques finales.

Mme Beauchamp: Merci beaucoup, Mme la Présidente. À mon tour, je veux remercier très sincèrement tous les intervenants qui sont venus ici, qui se sont présentés devant nous. Je veux aussi souligner qu'il y en a qui ont déposé des mémoires sans avoir été entendus nécessairement lors de cette consultation. Je veux aussi les remercier. Je prends le temps de vous dire que mes remarques de remerciement, elles sont partagées aussi par mes collègues parlementaire de l'aile gouvernementale et notamment particulièrement par le député d'Orford, bien sûr, premier concerné aussi par ces travaux.

Moi aussi, bien sûr, j'ai remarqué la forte présence d'intervenants de la région, de représentants de la population de la région, et c'est déjà un premier signal extrêmement fort, important qui est de dire qu'on constate une mobilisation, je vais dire une mobilisation accrue de la part de la région, et c'est vraiment salué. J'en profite avec un sourire pour saluer les journalistes de la région, les cameramen qui se sont présentés, qui ont passé deux jours dans notre capitale nationale. Mais, votre présence aussi, elle est remarquée et saluée, et on vous remercie de cette contribution démocratique à nos travaux.

Il y a eu un débat de fond depuis deux jours. J'appelle ça un débat de fond, et on a vu qu'il y avait des positions, il faut le dire, parfois assez diamétralement opposées. Mais je pense... j'ai remarqué, en saluant les gens de la région qu'il y avait dans la salle, que plusieurs ont pris le temps de dire... puis c'étaient des commentaires qui s'adressaient à tous les parlementaires membres de cette commission des deux côtés, que plusieurs ont apprécié le... le débat de fond qui a eu lieu ici, le ton employé. Et j'espère que tout cela... que ce débat-là est

un... de bon augure pour la suite de nos travaux comme législateurs. Donc, on va tenter de travailler dans un esprit de collaboration, j'en suis certaine, mais pour trouver les meilleures solutions permettant, bien sûr, le maintien des activités de ski et de golf à Orford. Merci beaucoup. Merci Mme la Présidente aussi et à tous les membres de votre personnel.

La Présidente (Mme Doyer): Alors, merci. Avant de... Merci beaucoup, Mme la ministre. Alors, je vais recevoir officiellement le mémoire Orford 911 . Je le dépose en commission pour la bonne suite de nos travaux. Pardon? Oui?

M. Villeneuve: Non, c'est parce que... Est-ce que c'est le mémoire qu'on a trouvé directement sur le site du Greffier ? Est-ce qu'il est...

La Présidente (Mme Doyer): Site Greffier , un mémoire.

M. Villeneuve: Il est là depuis hier, je crois, c'est ça?

Une voix: Non, quelques jours.

La Présidente (Mme Doyer): Il est déjà...

M. Villeneuve: D'accord. Parfait. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Doyer): En tout cas, disons que je le reçois officiellement, alors vous y aurez accès.

M. Villeneuve: C'est parce qu'il n'était pas...

La Présidente (Mme Doyer): Et je veux remercier aussi tout le monde: les parlementaires, les gens de l'Assemblée nationale. Des deux côtés, je pense qu'on a fait... Et les gens de cette magnifique région de l'Estrie, des Cantons-de-l'Est où j'ai passé tous les étés de mon enfance dans ma famille à Windsor. J'ai commencé ça, j'avais huit ans et je l'ai terminé vers 13-14 ans. Toute ma famille habitait Windsor, c'étaient tous des gens d'origine de Windsor, des travailleurs...

Mme Beauchamp: Mme la Présidente, est-ce que...

La Présidente (Mme Doyer): Oui.

Mme Beauchamp: Je peux-tu avoir cinq secondes pour corriger un oubli qui serait trop regrettable? Je veux remercier le personnel du ministère de l'Environnement et de la SEPAQ, ils ont contribué à nos travaux en apportant leur expertise...

La Présidente (Mme Doyer): ...de l'usine de Windsor, des travailleurs...

Mme Beauchamp: Mme la Présidente, est-ce que...

La Présidente (Mme Doyer): Oui.

Mme Beauchamp: Je peux-tu avoir cinq secondes pour corriger un oubli qui serait trop regrettable. Je veux remercier le personnel du ministère de l'Environnement et de la SEPAQ. Ils ont contribué à nos travaux en apportant leur expertise. Je tenais absolument à le dire. Merci beaucoup.

La Présidente (Mme Doyer): C'est beau. Et merci à tout le monde de leur bonne collaboration et bon retour chez vous, aux gens de l'Estrie. Voilà. Je suspends les travaux...

La commission ayant accompli son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 13 h 45)